Mairie de WOLSCHHEIM

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Saverne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept le six avril à dix-neuf heures zéro minute le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Claude BOEHM 1er adjoint, Martine ADLOFF 2ème adjointe, Christian ANTONI, Yannick BRUHL, Doris LOTZ, Cédric MEHL, Ludovic MEHL, Michèle RICHERT, Véronique WENDLING.

Avec excuses: Roland SCHAULI 3^{ème} adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2017
- 3. COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2016
- 4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016
- 5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 AU BUDGET COMMUNAL
- 6. TAUX D'IMPOSITION POUR 2017
- 7. BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE
- 8. AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE SERVANT DE BASE AU CALCIUL DES INDEMNITES DE FONCTION
- 9. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ; AVENANT
- 10. ETAT D'ADMISSION EN NON VALEUR DE MME CHRISTINE LUZET
- 11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTARTIF 2016 DU CCAS
- 12. COMPTE DE GESTION 2016 DU CCAS

N°006/2017 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Ludovic MEHL.

N°007/2017 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 JANVIER 2017.

N°008/2017 Compte de gestion communal 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de 2016 relatif au budget communal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 009/2017 Adoption du Compte administratif Communal 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif communal de l'exercice 2016 puis sort

de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude BOEHM, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'an 2016 dressé par Monsieur Jean-Marc GITZ, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif communal.

1° - lui donne acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2016 se résumant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 141 023,38 € Recettes de fonctionnement : 153 037,86 €

Excédent antérieur : 129 710,62 € Excédent de clôture : 141 725,10 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissements : 233 006,84 € Recettes d'investissements : 115 947,05 € Déficit antérieur : 33 681,33 € Déficit de clôture : 150 741,12 €

2° - vote et arrête les résultats définitifs. Monsieur le Maire rentre en séance.

N°010/2017 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 AU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ,

Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 141 725,10 € affecte 141 725,10 € au compte 1068.

N°011/2017 TAUX D'IMPOSITION POUR 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2017 :

- 10,51 % pour la taxe d'habitation
- 8,90 % pour la taxe foncière bâtie
- 34,24 % pour la taxe foncière non bâtie

N°012/2017 Budget Primitif 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif communal de l'an 2017. Le Conseil Municipal délibérant sur les propositions du Maire, vote le budget primitif se résumant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 156 591,00 €
Recettes : 155 280,00 €
Résultat reporté du CCAS 2016 : 1 311,46 €
Total recettes : 156 591,46 €

Section d'investissement

 Dépenses :
 224 148,25 €

 Déficit reporté :
 150 741,12 €

 Recettes :
 233 164,27 €

 Affectation :
 141 725,10 €

Budget en équilibre.

N°013/2017 AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE SERVANT DE BASE AU CALCUL DES INDEMNITES DE FONCTION

Vu la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'augmentation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au 1^{er} février 2017.

N°014/2017 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : AVENANT

Vu la délibération n°009/2014;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat de Monsieur Gitz, de lui confier la délégation suivante :

de réaliser des emprunts auprès d'établissements bancaires à hauteur de 150 000 €

N°015/2017 ETAT D'ADMISSION EN NON VALEUR DE MME CHRISTINE LUZET

Le Trésorier a présenté la liste des cotes irrécouvrables correspondant aux sommes de 3 543,19 € (email du 10/02/2017).

VU les dettes impayées de Mme Christine Luzet ;

CONSIDERANT que le Trésorier a mis en œuvre toutes les voies de poursuites à l'encontre de Mme Christine Luzet mais que celles-ci sont restées veines ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de prononcer la non- valeur de ces créances à hauteur de 3 543,19 €

N° 016/2017 Adoption du Compte administratif du CCAS 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du CCAS de l'exercice 2016 puis sort de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude BOEHM, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif du CCAS de l'an 2016 dressé par Monsieur Jean-Marc GITZ, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif du CCAS.

1° - lui donne acte de la présentation du compte administratif du CCAS de l'an 2016 se résumant comme suit :

-

Section de fonctionnement

2° - vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°017/2017 Compte de gestion du CCAS 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de 2016 relatif au budget du CCAS déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La séance est levée à vingt et une heures zéro minute. Suivent au registre les signatures des conseillers présents.